



CHALLENGE COMMISSAIRE 2024

Article 1. GENERALITES

La Ligue du Sport Automobile Provence Alpes Côte d'Azur organise un Challenge COMMISSAIRE destiné à récompenser les licenciés des Associations Sportives Automobiles de notre Ligue ayant une licence FFSA.

Tout licencié faisant l'objet d'une mesure disciplinaire F.F.S.A. ou de La Ligue du Sport Automobile Provence Alpes Côte d'Azur sera exclu du challenge.

Tout licencié ne souhaitant pas participer au Challenge de la Ligue, doit faire un mail au secrétariat pour se retirer de celui-ci.

Article 2. PARTICIPATION CHALLENGE COMMISSAIRE

Peux participer au Challenge Commissaire, les licenciés ayant les licences de catégories ci-dessous :

- Nationale Commissaire C (ENCOC)
- Internationale Commissaire B (EICOB)
- Internationale Commissaire A Chef de Poste (EICOACPR et EICOACPC)
- Chronométrateur «C» route (EICCR) et circuit (EICCC)

Ce challenge se dispute uniquement sur les épreuves de la Ligue du Sport Automobile Provence Alpes Côte d'Azur.

Les ASA ou les responsables des commissaires au sein de chaque ASA, devront fournir à la Ligue trimestriellement, une liste de leurs licenciés (en majuscules) sous format EXCEL en prenant soins de prendre le fichier « type » transmis par le secrétariat de la Ligue.

Celui-ci devra contenir les noms, prénoms, numéro de licence et numéro ASA de chaque licencié. Tout ceci écrit en majuscules

Les colonnes correspondantes aux épreuves devront être cochées d'une croix (x) en fonction des présences des commissaires sur les manifestations de notre Ligue.

Article 3. ATTRIBUTION DES POINTS CHALLENGE COMMISSAIRE

Attribution des points par participation à une épreuve Automobile ou Karting inscrite au calendrier FFSA, et organisé par une ASA ou ASK de la Ligue du Sport Automobile Provence Alpes Côte d'Azur :

- Pour une journée de compétition 1 point
- Pour deux journées de compétition 2 points
- Pour trois journées de compétition 3 points
- Participation à Shake down 1 point
- Participation à une épreuve Karting 1 point

**Article 4. CLASSEMENT**

Les classements provisoires et définitifs sont diffusés sur le site de la Ligue du Sport Automobile Provence Alpes Côte d'Azur : www.crsapaca.fr

Pour le premier semestre : classement provisoire au 15 Juillet 2024 qui deviendra définitif au 31 juillet 2024.
Pour deuxième semestre et classement Final Annuel, il sera publié le 8 Janvier 2025 et deviendra définitif le 15 Janvier 2025.

Les participants à ce Challenge sont responsables de leur classement, et ils sont tenus de faire parvenir leurs remarques à leur ASA qui devra remonter les informations par mail auprès de la Ligue.

Les classements Provisoires - Définitifs :

Pour le 1^{er} semestre : Provisoire 15 Juillet - Définitif 31 Juillet 2024
Pour l'Année 2024 : Provisoire 8 Janvier – Définitif le 15 Janvier 2025

Article 5. PRIX

La distribution des prix aura lieu le jour de la Remise des Prix des Challenges de la Ligue. Les prix suivants seront distribués :

1 ^{er}	Licence 2025 + 400 euros + médaille ou trophée
2 ^{ème}	Licence 2025 + 380 euros + médaille ou trophée
3 ^{ème}	Licence 2025+ 360 euros + médaille ou trophée
4 ^{ème}	Licence 2025 + 340 euros + médaille ou trophée
5 ^{ème}	Licence 2025 + 320 euros + médaille ou trophée
6 ^{ème}	Licence 2025 + 300 euros + médaille ou trophée
7 ^{ème}	Licence 2025 + 280 euros + médaille ou trophée
8 ^{ème}	Licence 2025 + 260 euros + médaille ou trophée
9 ^{ème}	Licence 2025 + 240 euros + médaille ou trophée
10 ^{ème}	Licence 2025 + 220 euros + médaille ou trophée
11 ^{ème}	Licence 2025+ 200 euros + médaille ou trophée
12 ^{ème}	Licence 2025 + 180 euros + médaille ou trophée
13 ^{ème}	Licence 2025 + 160 euros + médaille ou trophée
14 ^{ème}	Licence 2025 + 140 euros + médaille ou trophée
15 ^{ème}	Licence 2025 + 120 euros + médaille ou trophée
16 ^{ème}	Licence 2025 + 100 euros + médaille ou trophée
17 ^{ème}	Licence 2025 + 100 euros + médaille ou trophée
18 ^{ème}	Licence 2025 + 100 euros + médaille ou trophée
19 ^{ème}	Licence 2025 + 100 euros + médaille ou trophée
20 ^{ème}	Licence 2025 + 100 euros + médaille ou trophée
21 ^{ème} au 50 ^{ème}	Licence 2025 + médaille ou trophée

Article 6.

Tous les cas non prévus au présent règlement seront examinés par la Commission concernée et soumis au Comité Directeur de la Ligue du Sport Automobile Provence Alpes Côte d'Azur